

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION- FAMILLE – STAGE BPJEPS « ANIMATION SOCIO- ÉDUCATIVE & CULTURELLE – ASEC »

Rapporteur : Virginie ROSNARHO, Adjointe chargée de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Le service Enfance-Jeunesse-Education-Famille a la possibilité, afin de poursuivre le développement de sa politique « Enfance-Jeunesse », d'intégrer dans son équipe, une personne qui entame une formation en alternance BPJEPS "Animation Socio-Educative et Culturelle – ASEC" avec l'organisme ASKORIA à compter du 19 octobre 2026 (=début de période d'accueil dans la collectivité).

Cet étudiant sera en situation de stage, par périodes alternées, du 19 octobre 2026 au 18 novembre 2027 (=fin de période de formation sessions d'examens incluses), selon un planning défini par le centre de formation.

Cette personne sera suivie tout au long de son stage par le Responsable du service Enfance-Jeunesse au sein du Service Enfance-Jeunesse-Education-Famille.

Les missions proposées seront les suivantes :

- **Proposer des temps d'animation :**

- Sur les temps méridiens ;
- Sur les garderies du soir ;
- Sur l'accueil de loisirs du mercredi ;
- Sur les accueils extrascolaires (petites et grandes vacances) ;

- **Accompagner les projets « Familles » :**

- Événement à l'occasion d'Halloween,
- Carnaval,
- Chasse aux œufs,
- Fête du Jeu,
- Challenge "À vélo au boulot et à l'école" (1 semaine de challenge à organiser en lien avec les 4 écoles d'Hillion + collège).

Ces missions sont listées, à titre d'exemple, et ne sauraient être exhaustives.

Au regard de la convention, jointe à ce rapport, établissant le partenariat entre le centre de formation, l'étudiant et la collectivité dans laquelle seront effectuées les périodes de stage, une gratification sera accordée à l'alternant d'un montant de 4,50€ / heure de présence, contribution financière obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire pour la formation d'un étudiant en alternance intégré au service Enfance-Jeunesse-Education-Famille dans le cadre d'une formation BPJEPS mention « Animation Socio-Educative et Culturelle » pour la période courant du 19 octobre 2026 au 18 novembre 2027 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention conclue avec le centre de formation ASKORIA.**

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

